

Le Pied de fée

Le bulletin d'informations de la ville de Lèves



#144 - janvier - février 2019



Installation du 1^{er} Conseil municipal des jeunes

En 2019 se Lèves votre avenir

Bientôt
l'Espace Gabriel Loire



OUVERT À TOUS

INVITATION

Rémi MARTIAL

Maire de Lèves

Conseiller départemental

& la municipalité

ont le plaisir de vous inviter à la
cérémonie des vœux à la population

le vendredi **25 janvier à 19h00** à l'Espace Soutine,
qui sera suivie d'un cocktail dînatoire.

Sommaire

P4

Installation du 1^{er} conseil municipal des jeunes

P5

Travaux en cours

P6

Interview Patrick LE CALVÉ

P8

Interview Bénédicte PALLUEL

P10

Interview Pierre RODIER

P12

Interview Joël HOUVET

P14

Centenaire de l'Armistice en photo

P16

Retour en image

P18

Une nouvelle association à Lèves

P19

Vie de la commune

P26

Lèvements



ÉDITO



Au nom de l'équipe municipale, j'ai le plaisir de vous souhaiter une excellente année. Que 2019 soit pour chacun d'entre vous signe de santé, de joie, de réconfort et de réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Alors que la situation fragile de notre pays nécessite que nous gardions l'esprit de fraternité qui a toujours permis aux Français de surmonter les défis qui se sont dressés devant eux, je formule

le vœu particulier que Lèves montre l'exemple. Celui d'une commune unie et rassemblée, tel le visage que nous avons su montrer lors des émouvantes commémorations du Centenaire de l'Armistice.

Nous avons en partage une qualité de vie reconnue, qu'il s'agit d'entretenir et d'améliorer toujours un peu plus chaque jour. Pour ce faire, je sais pouvoir compter sur les nombreux acteurs qui font vivre Lèves au quotidien. Associations, entreprises, institutions médico-sociales portent de multiples projets qui font le visage heureux de Lèves. Je ne peux que les en remercier vivement et les inviter à poursuivre sur cette dynamique, au service de tous.

Traçons ensemble des perspectives d'avenir, autant que nous avons à gérer efficacement le quotidien. Soyons convaincus que nous y serons aidés par les nouveaux conseillers municipaux jeunes, élus pour deux ans et qui ne manquent ni d'idées ni d'imagination pour Lèves. Je note leur volonté collective de renforcer les liens entre nous tous, particulièrement intergénérationnels. Ils sont une source de motivation à toujours faire mieux.

Cette nouvelle année est l'occasion pour les adjoints qui m'entourent de vous présenter les grandes lignes des projets dont ils ont la charge. Place à quatre d'entre eux dans ce Pied de fée, avant les quatre autres en mars prochain. Au côté des 110 agents municipaux, ils ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts pour vous.

Les rendez-vous ne manqueront pas en 2019. Je vous invite à participer nombreux aux événements qui vous seront proposés tout au long de l'année. Commençons par nous retrouver lors du traditionnel Concert du Nouvel an à l'église Saint-Lazare le 20 janvier, et lors de la Cérémonie des vœux à l'Espace Soutine le 25 janvier.

A très bientôt, et bonne année !

Votre Maire
Rémi MARTIAL

INSTALLATION DU 1^{ER} CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le mardi 4 décembre a été installé le 1^{er} Conseil Municipal des Jeunes, à la mairie de Lèves. Entouré d'Olivier Pichereau, adjoint à l'animation et de Marie-Hélène Ferreira, adjointe à la jeunesse, le maire Rémi Martial a présidé la séance, en présence de nombreux parents d'élèves.

Les Conseillers municipaux se sont vus remettre leur écharpe, après qu'ils aient signé la Charte du jeune conseiller municipal et après qu'un échange se soit tenu autour des idées et projets que les jeunes élus souhaitent voir mis en œuvre dans leur ville.

CHARTRE DU JEUNE CONSEILLER MUNICIPAL DE LÈVES

Cette charte signée par tous les jeunes élus repose sur 6 engagements :

- 1 Exemplarité
- 2 Assumer ses responsabilités
- 3 Partager et Porter la vision CMJ
- 4 Volonté de progresser et de faire progresser
- 5 Respect
- 6 Confiance

LISTE DES 22 ÉLÈVES ÉLUS LE 16 NOVEMBRE 2018

CM1

BLIN Léa	BRIANNE Ambre	CHEKHCHOUKH Merwan
CLOUET-RUEL Jules	COURCELLE Romane	GANDON Amandine
GOODMAN Axel	GUILLOUX Emma	HENEAULT Loïse
LE MERLUS Juliette	MOURTADI Inelle	

CM2

BANDEIRA Toan	BETHUNE-BUREL Juliette	CORSION Agathe
COSTANZO Guillaume	COTREL-BLUM Clovis	ERRAMI Camil
GUEGAN Mila	LAURENT Louka	MOBIO Louna
RILCY Kélya	ZEMMOURI Wael	

OBJECTIFS DU CMJ

- 1- Permettre aux jeunes de Lèves d'évoluer au sein de leur ville en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de leur commune,
- 2- Permettre aux jeunes élus de s'impliquer dans la vie de leur commune,
- 3- Prendre en compte la parole des jeunes conseillers,
- 4- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.

DURÉE DU MANDAT : 2 ANS

Le Conseil Municipal des Jeunes sera renouvelé chaque année par moitié. Pour cette année de lancement, seuls les élèves de CM1 sont élus pour deux ans en raison de leur passage en CM2 l'année suivante. Les élèves de CM2 élus cette année n'effectueront qu'une année de mandat étant donné leur passage en 6^{ème}.

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunira 3 fois par an en séance publique dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, et des commissions de travail se réuniront chaque mois.

TRAVAUX EN COURS

ENTRÉE NORD DE LÈVES



Depuis le mardi 30 octobre, les nouveaux aménagements de l'entrée Nord de Lèves sont ouverts à la circulation. Début décembre, des arbres ont été plantés des deux côtés de la voie. Les dernières finitions sont prévues début 2019.

PASSAGE PIÉTON 3D



Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée Nord de Lèves, un passage piéton 3D a été installé avenue de la Paix. C'est le premier de la région Centre.

HAMMEAU DE CHAVANNES



Le chantier bat son plein route de Chavannes. Les maisons du nouveau lotissement sont en train de sortir de terre. 22 logements sont prévus, dont plusieurs en accession à la propriété.

CHAMP DE FOIRE / PARC DU BOIS LION



Les travaux de création de la voie nouvelle reliant l'avenue Gérard Philippe à la rue de la Chacatière se sont poursuivis en fin d'année.

RUE DE LA CHACATIÈRE



Le Département vient de refaire le tapis de la route, rue de la Chacatière, à l'entrée de Lèves.

RUE DU PETIT-ORME



Afin de sécuriser les bas-côtés, le Département a procédé à la pose de bordures en haut de la rue du Petit-Orme.

BÂTIMENT MUTUALISÉ / ESPACE GABRIEL LOIRE



Le bâtiment mutualisé, qui prendra le nom d'Espace Gabriel Loire, est désormais hors d'eau et hors d'air. Les travaux d'aménagement intérieur ont commencé en décembre.

PATRICK LE CALVÉ

1^{er} adjoint au maire, en charge des espaces verts, de la voirie et de l'aménagement



INTERVIEW Patrick LE CALVÉ

P2F : Patrick Le Calvé, pouvez-vous nous rappeler quels ont été les moments forts de l'année 2018 ?

PLC : L'actualité était riche, particulièrement concernant l'entretien des espaces verts, sujet auquel la municipalité est très attachée car c'est un des points forts de la qualité de vie de notre commune. En début d'année, nous avons mis en place une « charte de végétalisation des trottoirs », afin d'encourager les riverains à fleurir et entretenir devant chez eux. Je suis heureux de voir qu'une vingtaine de Lévois ont signé cette charte et souhaite que nombre d'habitants les imitent. Le comité des fleurs, créé fin 2017, se réunit régulièrement, à un rythme d'une fois par trimestre, afin d'échanger sur les bonnes pratiques entre Lévois et promouvoir le fleurissement par tous. Le concours annuel des maisons et balcons fleuris et la première visite des serres municipales en mai dernier sont à mettre au crédit des projets municipaux.

Au chapitre des aménagements de voirie, la nouvelle entrée nord de Lèves, qui a nécessité près de six mois de travaux, reconfigure totalement la patte d'oie de la route de Maintenon. Le gros des travaux a porté sur la reprise totale des réseaux secs et humides, avant que les aménagements de surface ne se réalisent, avec un effort important porté sur les aménagements verts.

P2F : Parmi les changements visibles en 2018, les Lévois ont pu observer de nouvelles illuminations de Noël. Qu'en sera-t-il l'année prochaine ?

PLC : En effet, les illuminations d'avant dataient. Nous avons choisi l'année dernière de profiter des promotions d'après-Noël pour acheter de nouvelles illuminations, après que j'ai réuni un groupe d'élus pour travailler sur le choix artistique. 10 000 euros ont été investis au total. Nous investirons la même somme cette année, toujours en profitant des promotions à venir, afin de compléter les décorations en les étendant au-delà du centre-ville.

P2F : Certains chemins communaux ont été fortement dégradés lors des intempéries exceptionnelles de juin dernier. Qu'en est-il ?

PLC : Au regard des nombreux dommages subis par les habitants et la commune, cette dernière a été officiellement déclarée en état de catastrophe naturelle par l'Etat en octobre dernier. Depuis, nous avons établi un diagnostic complet de l'état de nos chemins afin de savoir quels travaux sont à prévoir. Il ne s'agit pas de remettre simplement une couche de calcaire mais bien de restructurer les chemins qui ont été dégradés afin qu'ils résistent aux prochaines intempéries. Au total, près de 100 000 euros – qui n'étaient initialement pas prévus – vont être investis dans le cadre de cette réfection de chemins, qui devrait être effective dans les semaines à venir.

Comité des fleurs avec la remise des prix maisons et balcons fleuris



Installation des hôtels à insectes avec les agents du service des espaces verts



P2F : Quels sont les projets pour 2019 ?

PLC : Les projets sont nombreux. Nous prévoyons notamment de créer un balisage de nos chemins communaux, en complément de la réfection de certains d'entre eux (voir question précédente). Ce balisage a pour but de développer des circuits de promenade, en particulier dans les bois de Chavannes, et de mettre en valeur le patrimoine historique de Lèves. Ce travail est mené en coopération étroite avec Bénédicte Palluel, adjointe en charge des affaires culturelles et de la mémoire.

La végétalisation du cimetière est également prévue. Après que nous ayons refait les allées sur la partie ancienne, comme nous nous y étions engagés afin de les rendre plus praticables et agréables, nous souhaitons désormais mettre en place une solution qui permette de réduire l'entretien des parties communes entre les allées et les sépultures, maintenant que nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires. Notre choix s'est porté sur la mise en place d'un revêtement économe et esthétique.

P2F : 500 000 euros sont alloués en 2019 à l'entretien des routes. Pouvez-vous nous donner davantage de détails ?

PLC : La commune de Lèves comprend au total 45 km de routes sur son territoire, dont 30 km de routes communales et 15 km de routes départementales. Une bonne partie d'entre elles sont dans un état de forte dégradation, tout comme de nombreux trottoirs. Au-delà des projets de réfection complète en cours ou à venir (Entrée nord de Lèves, rue Hoche Allart, rue de la Chacatière, avenue de la Paix en centre-ville, rue de Bailleau, etc.) nous avons souhaité accentuer nos efforts sur l'entretien de l'existant, l'idée première étant tout d'abord d'améliorer la sécurité et le confort de tous. Nous avons effectué un gros travail en 2018 pour identifier les priorités, avant d'effectuer un certain nombre de travaux en 2019.

Chaque année, Chartres métropole organise un grand nettoyage de printemps, en partenariat avec les communes membres. Prenez date pour l'opération 2019.



« L'Agglo fait son nettoyage de printemps » se déroulera le samedi 25 mai 2019.

Au programme : ramassage des déchets, pique-nique avec les participants....

Vous êtes passionné par les plantes et les fleurs ? Vous voulez embellir votre commune en participant à son bon fleurissement ?



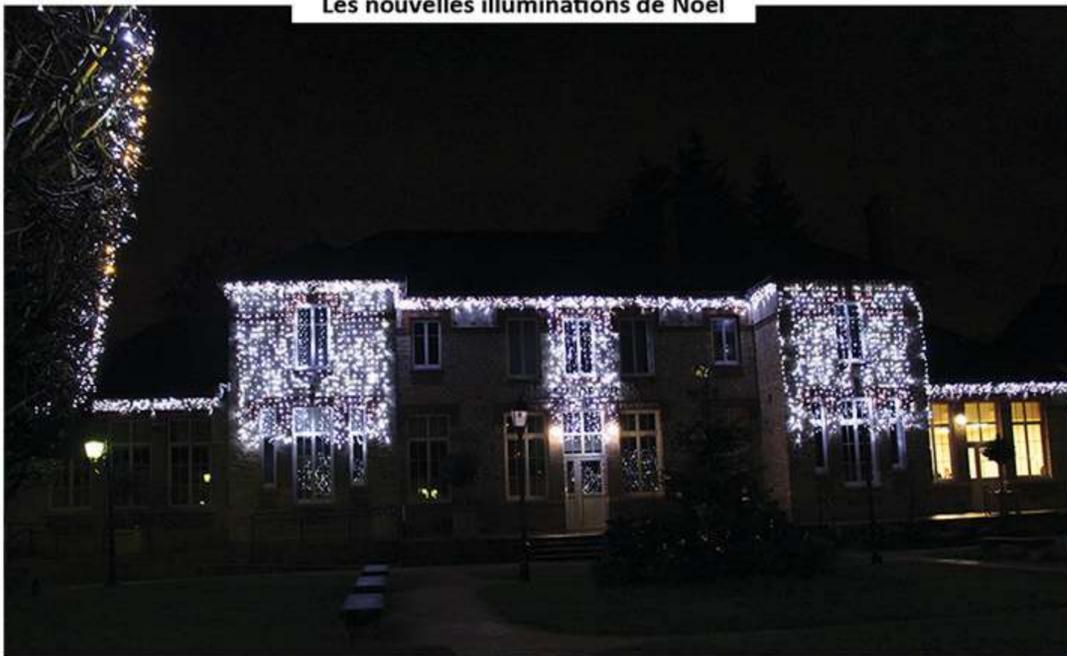
Rejoignez le Comité des fleurs en vous inscrivant auprès de la mairie par téléphone au 02 37 180 180 ou à contact@leves.fr
Prochaine réunion en mars.

Informez-vous sur les actions menées dans la ville : Objectif zéro pesticide, hôtels à insectes, rucher de Chavannes, jardins familiaux, travail des agents des services techniques ou encore charte de la végétalisation des trottoirs.



« Ensemble végétalisons Lèves »
Brochure d'information et renseignements en mairie et sur leves.fr

Les nouvelles illuminations de Noël



Réunion de travail avec Stéphane Gachina, agent communal



BÉNÉDICTE PALLUEL

Adjointe au maire en charge des affaires culturelles, de la mémoire et du patrimoine,
et Vice-présidente du CCAS



INTERVIEW Bénédicte PALLUEL

P2F : Bénédicte Palluel, en quoi consistent vos différentes fonctions d'élue ?

BP : J'agis dans deux grands domaines. Tout d'abord, je suis chargée d'animer la politique municipale dans le domaine culturel sous toutes ses formes. Ensuite, en tant que vice-président du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), j'interviens dans les domaines de la politique sociale de la commune, fondée autour de trois principaux sujets : petite-enfance, personnes âgées et logements sociaux.

P2F : Pouvez-vous nous en dire davantage quant à la politique culturelle de Lèves ?

BP : La feuille de route que m'a tracée le maire est claire : déployer la culture pour tous, partout dans la ville. C'est en ce sens qu'un certain nombre de projets ont pu voir le jour ces dernières années. Je pense notamment à l'exposition des bords de l'Eure, qui se tient tous les ans depuis 2015, sur un thème différent et grâce au soutien des entreprises lévoises. D'ailleurs, l'exposition de 2018 était consacrée aux artistes lévois, de Soutine à nos jours. Les

promeneurs ont pu constater à quel point la vie culturelle lévoise est riche, grâce à ses nombreux artistes amateurs qui l'animent chaque jour.

D'autres projets ont vu le jour récemment, comme la création de l'association Lev'art, qui réunit des peintres amateurs et a tenu une exposition à l'Orangerie en décembre. Notre volonté est d'accompagner toutes les initiatives des habitants et des associations, qui sont les acteurs vivants de la culture.

P2F : Vous êtes adjointe à la « mémoire et au patrimoine », que cela signifie-t-il ?

BP : Nous sommes attachés à l'histoire de la commune, qui est un marqueur fort d'identité locale, rassemblant ainsi tous les Lévois, anciens comme nouveaux. C'est pourquoi nous portons des projets qui visent à mieux faire connaître l'histoire de Lèves, et à donner envie à chacun de la partager. La collection « Mémoire de Lèves », lancée en 2016 et ayant vocation à soutenir des ouvrages portant sur l'histoire locale, va dans ce sens.

Nous attachons également un soin particulier aux cérémonies patriotiques, afin d'honorer nos morts, en lien avec les associations d'anciens combattants de Lèves, l'ULAC et la FNACA. Il nous tenait à cœur d'organiser un Centenaire de l'Armistice à la hauteur de l'enjeu historique. La cérémonie, avec la participation de l'école de musique et de nombreux habitants et enfants, était particulièrement émouvante. Et l'exposition 14/18 organisée à l'Espace Soutine a marqué les visiteurs venus en nombre de par la qualité des collections présentées.

La mise en valeur de notre patrimoine est également du ressort de la commune. Nous allons procéder à des mises aux normes de l'église Saint-Lazare, et allons créer un parcours signalétique pour mettre en valeur les sites historiques de la commune. L'un des points forts de ce parcours portera sur le site du Mémorial de Chavannes.

Inauguration de l'armoire à livre à la Fondation d'Aligre

Avec les bénévoles de la bibliothèque municipale



P2F : Présentez-nous la politique sociale de la commune.

BP : La politique sociale est gérée essentiellement par le CCAS (Centre Communal d'Action sociale) qui dispose d'un budget propre de près d'un million d'euros, avec trois principaux contributeurs : la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), les usagers, et la commune qui apporte une subvention d'équilibre (140 000 euros en 2018).

Nous intervenons dans trois principaux domaines : la petite-enfance, les personnes âgées et les logements sociaux. Concernant la petite-enfance, ce sont près de 60 places d'accueil que nous gérons, avec la crèche multi-accueil, la micro-crèche et la crèche familiale. Ce service est complété par les assistantes maternelles privées, nombreuses à Lèves, et je suis heureuse que l'Association des Assistantes Maternelles de la Vallée de l'Eure (ADAMVE) vienne de s'installer à Lèves afin d'enrichir l'offre proposée aux familles.

Concernant les personnes âgées, nous proposons plusieurs services : animations du mardi, repas du jeudi, portage quotidien des repas, transports du vendredi, ainsi que le banquet annuel des anciens qui est un moment fort et apprécié.

Quant aux logements sociaux, nous sommes en relation constante avec les bailleurs sociaux (principalement Habitat eurélien, Chartres métropole habitat et la SA Eure-et-Loir Habitat) qui détiennent un parc de 430 logements à Lèves.

P2F : Quels sont les projets pour 2019 ?

BP : Ils sont nombreux. J'en retiendrai ici quelques-uns : l'installation de la nouvelle bibliothèque mutualisée (rassemblant dans une salle de 80m² l'ancienne bibliothèque scolaire et l'ancienne bibliothèque municipale) dans le futur Espace Gabriel Loire qui ouvrira au printemps ; la célébration des 75 ans de la Libération de Lèves, pour laquelle nous travaillons actuellement à un événement comparable à celui que nous avons organisé pour les 70 ans ; les 40 ans de l'école de musique avec deux temps forts : une semaine de concerts donnés par les élèves fin juin, et un concert fin novembre à l'occasion de la sainte-Cécile, fête des musiciens.

Au-delà de ces grands moments de 2019, j'invite tous les Lévais à profiter de la saison culturelle tout au long de l'année, à l'Espace Soutine, à l'école de musique comme partout ailleurs dans la commune.

TEMPS FORTS 2019

21-28 juin

40 ans
de l'école de musique

16 août / début septembre

75 ans
de la Libération de Lèves

COMITÉ DE MÉMOIRE



Créé fin 2014, le comité de Mémoire réunit les passionnés de l'histoire locale, autour d'échanges toujours riches et sympathiques. Projets de mise en valeur de notre histoire et de notre patrimoine, articles historiques dans le Pied de fée, propositions de noms pour les dénominations de voirie, etc. sont au programme.

Vous souhaitez rejoindre le comité de Mémoire ?
*Faites-vous connaître auprès de la mairie
au 02 37 180 180 ou contact@leves.fr*

Discours à l'occasion de la commémoration du 8 mai en 2018



Lors du repas des anciens le 11 octobre dernier avec le maire



PIERRE RODIER

Adjoint au maire en charge des finances – BUDGET 2019



INTERVIEW Pierre RODIER

P2F : Pierre Rodier, quel est l'état des finances de la commune alors que le rapport de la Chambre régionale des comptes publié en octobre 2018 les qualifiait de « fragiles » ?

PR : Ce rapport portait sur les années 2010 à 2016. Il est vrai que fin 2016, les finances demeuraient fragiles, après que nous les ayons retrouvées dans un état fortement dégradé lors de notre élection en 2014. En effet, en fin de mandature précédente, l'endettement avait doublé, la capacité d'autofinancement net de la commune était négative, et le niveau d'investissement était deux fois moindre que les communes de même taille. Dès notre élection, nous avons engagé un redressement des finances communales, que nous avons confirmé au long de ces quatre dernières années.

A fin 2018, la situation était bien meilleure, notamment sur l'autofinancement malgré la baisse des dotations de l'Etat que nous avons subie au même titre que l'ensemble des communes. Nos efforts devront se poursuivre, afin d'assurer la bonne situation de la commune de manière pérenne.

P2F : Quelle est l'actualité des finances municipales ?

En novembre, nous avons débattu des Orientations budgétaires pour les trois exercices à venir (2019-2021), et en décembre nous avons voté le Budget primitif 2019. Celui-ci poursuit les améliorations constatées depuis 2014 ; nous dépensons moins et mieux l'argent des contribuables et des usagers des services municipaux.

Ce budget 2019 s'établit autour d'un triptyque gagnant, conformément à nos engagements de campagne : baisse des impôts, diminution des dépenses et augmentation des investissements. Je rappelle que nous réussissons à tenir chaque année cet engagement malgré la baisse des dotations de l'Etat qui nous a fortement pénalisés. En 2019, nous aurons 200 000 euros de recettes de l'Etat de moins qu'en 2013. Sur un budget de fonctionnement de moins de 5 millions d'euros, cela représente un manque à gagner important et nous oblige à redoubler d'efforts.

P2F : La baisse des impôts est-elle suffisante ?

PR : C'est la cinquième année consécutive que nous baissions les taux de nos trois taxes directes : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti. Nous prévoyons de poursuivre cette baisse chaque année pour au moins les trois exercices à venir. Moins de 1% des communes de France font de même. Sur la période 2014-2020, nous aurons baissé les impôts de près de 4% en cumulé. Au total, cela fera près de 50 euros d'économies annuelles par foyer. Si tout le monde faisait de même, en particulier l'Etat qui est décidément un mauvais élève, les Français s'en porteraient bien mieux.

Je précise que la commune agit sur les taux, alors que l'Etat agit sur les bases, qui évoluent chaque année au même rythme de l'inflation. Par ailleurs, 2019 devrait voir une réforme de la fiscalité locale, après l'exonération de la taxe d'habitation décidée par le Gouvernement et dont nous voyons bien qu'elle a mal été préparée



DOTATION DE L'ÉTAT

Les dotations de l'Etat représentent ce que verse annuellement l'Etat aux communes pour les budgets de fonctionnement.



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

CAF Brute = différence entre recettes et dépenses fonctionnement
CAF Nette = CAF Brute moins le remboursement d'emprunt

et qu'elle sera financée par le déficit. Je souhaite que les communes puissent retrouver une réelle liberté d'administration et de gestion après qu'elles aient été malmenées ces derniers mois. Lèves fait partie des collectivités qui montrent l'exemple. L'Etat ferait bien de s'en inspirer.

P2F : Qu'en est-il des tarifs municipaux ?

Parallèlement à notre politique de baisse de la pression fiscale, nous avons décidé de geler pour la troisième année consécutive les tarifs des différents services municipaux (cantine, accueils de loisirs, école de musique, etc.). A niveau de service constant, les économies de gestion profitent pleinement aux usagers (gel des tarifs) et aux contribuables (baisse des impôts). Les dépenses de fonctionnement sont en baisse constante depuis 2014 et leur maîtrise se poursuivra sur les 3 ans qui viennent. Fournir la même qualité de service tout en diminuant les coûts de fonctionnement est possible ; nous le faisons et nous continuerons dans cette direction.

P2F : Et comment faites-vous pour diminuer les dépenses de fonctionnement ?

Nos efforts portent sur le personnel, qui pèse pour 60% du budget, et sur les charges à caractère général. Pour le personnel, nous conduisons une politique autour d'un principe: moins d'agents, mais mieux payés. En 2019, nous rendrons effectif le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), une prime au mérite qui permettra d'améliorer davantage le management

du personnel. Concernant les charges à caractère général, nous veillons à ce que chaque euro dépensé se justifie.

Je rappelle par ailleurs que nos investissements visent à réduire les dépenses de fonctionnement (rénovation thermique, mutualisation des espaces, meilleure organisation du travail, etc.) tout en pérennisant les services proposés aux Lévois. C'était le cas avec les travaux de rénovation de la mairie et le stade synthétique. Ce sera également le cas avec le futur Espace Gabriel Loire, qui ouvrira au printemps. Des projets à la fois écologiques et économiques.

P2F : Dans le budget 2019, vous indiquez que l'EBF sera de 630 000 euros. Que cela signifie-t-il ?

Cela signifie une grande amélioration de la situation financière de la commune de Lèves. L'EBF (excédent brut de fonctionnement) est la différence entre les recettes (4 850 k€) et les dépenses réelles (4 220 k€) de l'année (hors recettes ou dépenses exceptionnelles). En 2019, il devrait se situer à 630 k€. La capacité d'autofinancement de la commune s'en trouve améliorée, ce qui nous permet à la fois d'augmenter notre budget d'investissement (en particulier sur les routes et trottoirs en 2019) tout en améliorant notre capacité de désendettement. Le ratio le plus utilisé par les partenaires financiers est celui de l'encours de la dette divisé par la capacité d'autofinancement brute. Ce ratio devrait descendre en-dessous de 8 ans à moyen terme, ce qui est un signe de bonne santé financière.

LES INVESTISSEMENTS 2019

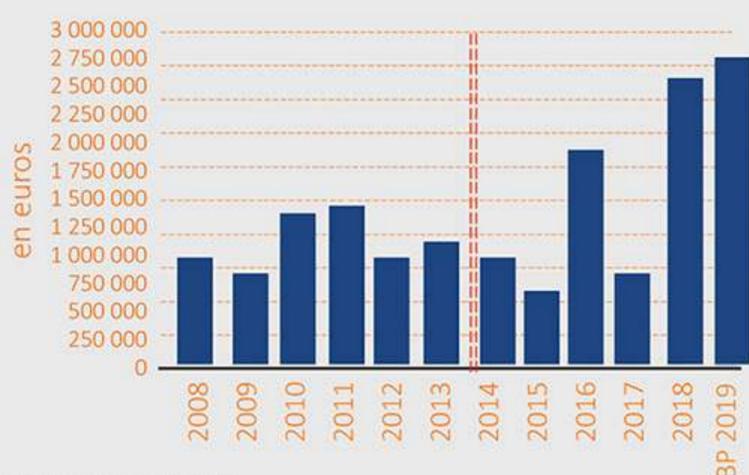
Aménagements du Champ de foire	250 000 €
École Jules Vallain (cour et rénovation)	250 000 €
Démolition des bâtiments vétustes (Cédre bleu, etc.)	200 000 €
Aménagements Cœur de village	550 000 €
Etudes réfection rue de Bailleau	50 000 €
Aménagements de sécurité rue de Longsault	50 000 €
Divers aménagements de voirie	500 000 €
Réfection et aménagements chemins communaux	200 000 €
Mises aux normes église	50 000 €
Autres investissements	320 000 €
Amortissement de la dette	340 000 €

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

5 c'est la 5^{ème} année consécutive que les 3 impôts locaux (TH, TFB et TFNB) de Lèves vont baisser.

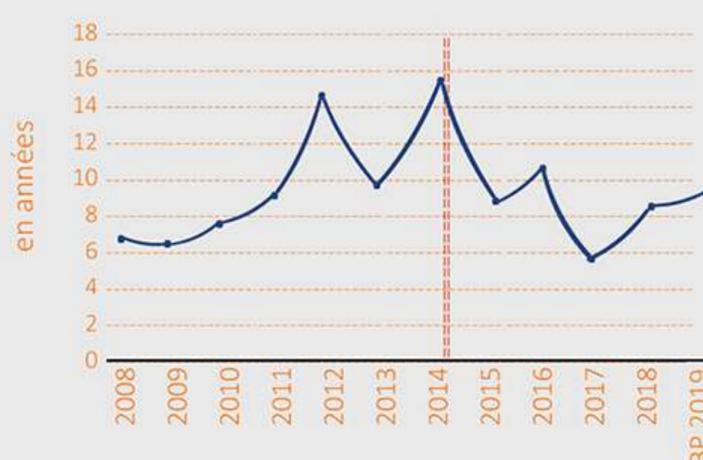
1 000 000 en euros, la somme cumulée prévisionnelle de perte de recettes pour la commune suite aux baisses de dotations de l'État, sur la mandature 2014-2020

7 610 000 en euros, budget total prévisionnel de la commune en 2019 (4 850 000 en fonctionnement et 2 760 000 en investissement)



INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement évolue selon les projets votés par le Conseil municipal et selon la capacité d'autofinancement de la commune.



ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

La capacité de désendettement se mesure en années nécessaires pour rembourser la dette. Il est convenu qu'en dessous de 8 ans la situation est bonne et qu'au-dessus de 12 ans elle est alarmante.

JOËL HOUVET

Adjoint au maire en charge des affaires générales et des relations avec les acteurs économiques



INTERVIEW Joël HOUVET

P2F : Joël Houvet, comment se porte l'activité économique à Lèves ?

JH : Lèves bénéficie d'un riche tissu économique. Avec ses commerces, ses professionnels indépendants et ses artisans, la commune de Lèves accueille au total près de 100 TPE-PME, auxquelles il convient d'ajouter diverses institutions médico-sociales. Je rappelle que si le développement économique est de la compétence de l'Agglomération (compétence renforcée par la loi NOTRe – Nouvelle Organisation du Territoire de la République – de 2015), nous avons souhaité nous inscrire pleinement avec notre collectivité partenaire, en améliorant le lien avec les différentes entreprises situées sur la commune. La situation économique globale est fragile, et nous veillons à garder une écoute active auprès des entrepreneurs. Je constate que la situation lévoise ne se porte d'ailleurs pas trop mal. La plupart des locaux sont occupés, et nous avons régulièrement de nouvelles demandes d'installation.

Je tiens à remercier le GEPAL (Groupement des Entreprises du Pôle d'Activités Lévois), association qui s'est créée il y a trois ans, et qui anime efficacement le réseau des entreprises

lévoises en lien avec la commune et l'Agglomération. Je forme le vœu qu'une Union Locale des Commerçants puisse se reconstituer.

P2F : Quels sont les projets de l'Agglomération Chartres métropole pour l'activité économique de Lèves ?

JH : Chartres métropole est attentive au devenir du Pôle d'activités lévois, prioritairement consacré aux entreprises artisanales, et qui est positionné sur un site stratégique au nord de l'agglomération urbaine, à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier prévu à horizon 2023 dans le cadre de la mise en concession autoroutière de l'A154.

Afin d'anticiper cette future autoroute en faveur de laquelle la commune de Lèves s'est exprimée à plusieurs reprises, un travail de prospective d'aménagement a été mené en début de mandat conjointement entre la ville de Lèves et Chartres métropole, pour accompagner le développement de nos entreprises et en accueillir de nouvelles. 14 hectares sont prévus dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour l'extension du Pôle d'activités, qui ne sera possible que dès lors que le projet d'autoroute sera définitivement adopté. Il en est de même pour l'indispensable sécurisation du carrefour de la route de Dreux, qui dépend pleinement du tracé définitif de la future A154.

Le sujet de l'amélioration de la signalétique urbaine est également au cœur des préoccupations des entreprises du Pôle d'activités. L'Agglomération prévoit d'apporter des réponses sur ce point en 2019.

Par ailleurs, Chartres métropole nous accompagne dans certains projets qui visent à améliorer l'attractivité de Lèves. C'est le cas en 2019 avec notamment le futur Espace Gabriel Loire ou avec l'aménagement du parc du Bois Lion, deux projets qui s'inscrivent dans notre ambitieux projet cœur de village et qui devraient profiter aux commerces du centre-ville.

Le marché se tient tous les vendredi

Le Pôle d'activités au Nord de la ville



Avec les membres du Groupement des Entreprises du Pôle d'Activités Lévois (GEPAL)



P2F : Le centre-ville accueille depuis plusieurs années un marché le vendredi. Qu'en est-il ?

JH : Nous avons en effet souhaité installer un marché le vendredi, étant entendu que le poissonnier Nowak s'y installait déjà depuis de nombreuses années, et que cette journée nous paraissait la plus pertinente puisqu'aucune commune limitrophe n'accueille de marché le vendredi, journée lors de laquelle nous assurons par ailleurs le transport en centre-ville des personnes âgées qui en font la demande. Le primeur est désormais bien installé, accompagné régulièrement du marchand d'huile d'olive et de l'écailler. Nous souhaitons étoffer l'offre. A chaque Lévois de s'en faire le promoteur. La vie de nos petits commerces, c'est aussi et surtout l'affaire de tous.

P2F : Où en est l'offre médicale sur Lèves ?

Nous subissons comme tout le monde la baisse de la démographie médicale. Il y a de quoi être en colère vis-à-vis de décisions (ou de non-décisions) du passé qui ont pour conséquence un manque criant de médecins sur l'ensemble des territoires. Avec deux médecins généralistes, Lèves est pourtant classée parmi les « bonnes » communes par l'Agence Régionale de Santé. Vous le savez, nous projetons de réaliser une maison de santé sur le champ de foire afin d'attirer de nouveaux professionnels, sachant que nous avons souhaité adopter un modèle d'investissement privé, afin que cette opération ne coûte pas un centime aux Lévois. Les contacts sont en cours, et j'espère que nous réussirons à attirer de nouveaux professionnels d'ici 2020, année prévue de l'ouverture de la maison de santé. Là encore, j'appelle chaque habitant de Lèves à se mobiliser sur le sujet.

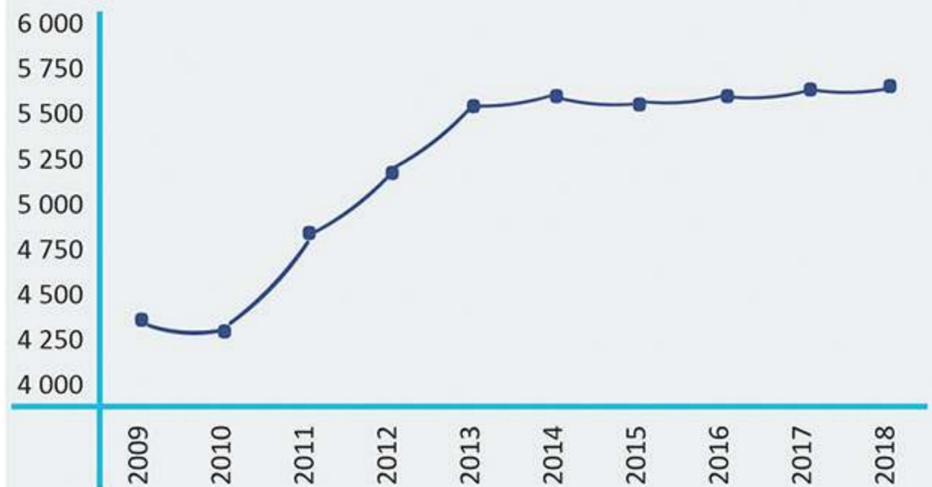
P2F : Vous êtes l'élu en charge des affaires générales. Que cela signifie-t-il ?

PLC : Je traite notamment des dossiers d'état-civil, une compétence importante de la commune. A ce titre, je regarde avec beaucoup d'attention l'évolution démographique de la commune. Après le pic important dû à la construction du quartier des Boissières, nous tendons à une stabilisation des naissances, aux alentours d'une soixantaine par an en moyenne. Pourvu que cette dynamique de naissances, preuve d'une qualité de vie pour les familles, se poursuive longtemps !

DÉMOGRAPHIE

Recensement de la population municipale

Avant 2009, la population n'était recensée que tous les 5 ans environ. La population était de 4308 en 1999.



M. Joël Houvet lors de la venue de l'organisme C' Chartres pour l'emploi



Signature d'un document d'État-Civil avec Christelle Dahuron, agent communal



CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

14



EXPOSITION 14/18

L'exposition a été inaugurée le samedi 10 novembre en présence de M. le Maire Rémi Martial, Mme Bénédicte Palluel, adjointe en charge des affaires culturelles, M. Hervé Quéron, bénévole qui a beaucoup œuvré pour cette exposition et M. Yves Cuzin, Président de l'Historial Militaire de Chartres et d'Eure-et-Loir, qui nous a exceptionnellement prêté le canon de 1913, pièce d'artillerie inédite.

Les enfants de l'école élémentaire Jules Vallain ont été les premiers à se rendre à cette exposition le vendredi 9 novembre.

Petits et grands ont ainsi pu découvrir les objets militaires, panneaux historiques ainsi qu'une tranchée reconstituée en taille réelle.



DESSINS DES ENFANTS

Les enfants des centres de loisirs ont réalisé des dessins sur le thème de la première guerre mondiale et de l'Armistice. Ils ont été exposés dans le préau de l'école Jules Vallain.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis de faire



CÉRÉMONIE

Après l'office religieux en l'église Saint Lazare, le cortège ouvert par l'orchestre d'harmonie dirigé par Harry Cook et les officiels, Monsieur Régis Elbez, Secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Chartres, Madame Elisabeth Barrault, conseillère départementale et Monsieur Rémi Martial, maire de Lèves, s'est dirigé vers le cimetière.

Sous une pluie battante, les nombreux Lévois présents ont rendu hommage aux Français morts lors de toutes les guerres devant le monument aux morts.

La cérémonie s'est achevée sous le préau de l'école Jules Vallain. Des enfants de l'école primaire ont lu des poèmes avant que l'orchestre symphonique accompagné par la chorale Cluster reprenne la Marseillaise sous la direction de Pierre-Emmanuel Dupret.



DÉLÉGATION DE NAILSWORTH

Une délégation de la ville anglaise de Nailsworth, menée par Alan Beale, a participé aux commémorations de Lèves. L'horloge de Nailsworth était décorée de milliers de Coquelicots, l'équivalent de notre Bleuet de France, les emblèmes des combattants de 14-18.



RETOUR EN IMAGES

SOIRÉE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



Le 23 novembre dans la salle du conseil, le maire et les élus ont reçu une trentaine de nouveaux Lévois qui ont ainsi pu découvrir notre ville et échanger avec l'équipe municipale dans une ambiance conviviale.

TÉLÉTHON 2018

Cette année, de nombreux Lévois se sont mobilisés pour soutenir le Téléthon les 1^{er}, 2 décembre et les 8 et 9 décembre. Sous l'impulsion du Thongène Lévois et des associations partenaires, différentes animations ont été organisées sur la ville. Grâce à toutes ces manifestations, environ 10 000 euros ont été récoltés.



Concours de belote le samedi 1er décembre dans la salle Marcel Josse.



Concert de Luc Arbogast le jeudi 6 décembre dans l'église Saint Lazare.



Randonnée pédestre le dimanche 2 décembre au départ du Cèdre Bleu.

LÈVES : 3 FLEURS CONFIRMÉES



Le 12 novembre au Conseil départemental, Rémi Martial, et Patrick Le Calvé, adjoint au maire en charge des espaces verts, ont représenté la ville de Lèves qui s'est vue confirmer ses trois fleurs en présence du président du Conseil départemental Claude Térouinard.



Cochon grillé le samedi 8 décembre, place Nailsworth.



Loto le dimanche 9 décembre à l'Espace Soutine.



Soirée choucroute le vendredi 7 décembre à l'Espace Soutine.



Marché de Noël du Téléthon le samedi 8 décembre à l'Espace Soutine.



Soirée «Country dancers 28» samedi 8 décembre à l'Espace Soutine.



Bric à brac le dimanche 9 décembre au Complexe sportif Michel Castaing.

UNE NOUVELLE ASSOCIATION À LÈVES

L'ASSOCIATION D'ASSISTANTES MATERNELLES DE LA VALLÉE DE L'EURO

Les services aux familles se renforcent sur la commune grâce à l'Association d'Assistants Maternelles de la Vallée de l'Eure (ADAMVE) qui s'est établie à Lèves à la rentrée de septembre 2018, avec le soutien de la municipalité.



5 des 6 assistantes maternelles Lévoises dirigeantes de l'association (de gauche à droite) : Marylène Epié (secrétaire), Christine Bonnefond (présidente), Sophie Bacle (trésorière adjointe), Nicole Cholay (secrétaire adjointe) et Tiana Belir (en bas).

Manque sur la photo, Joana Hirel.



Laurence, animatrice bénévole, vient lire et chanter quelques comptines et histoires aux enfants.

Créée et dirigée par un noyau d'assistantes maternelles, elle a pour but d'aider et soutenir les assistantes maternelles agréées et de proposer diverses activités pour les enfants.

L'association regroupe au total 17 assistantes maternelles dont 6 assistantes maternelles de Lèves qui ont la garde d'enfants de la ville et d'autres des villages alentours. Près de 50 enfants se retrouvent ainsi deux fois par semaine de 9h30 à 11h au centre du Mousseau prêté par la ville.

Aux tous jeunes enfants, de 3 mois et 3 ans, elles proposent le lundi des activités de motricité fine (pâte à modeler, jeux de société, danse ...). Le jeudi quant à lui est consacré aux activités manuelles, aux ateliers de chants et histoires ainsi qu'aux sorties.

INFORMATIONS

Présidente : Christine Bonnefond
Contact : 06 60 18 48 95 / christine.bonnefond@gmail.com
Siège social : 2 impasse des Chérusses – 28300 LÈVES

VIE DE LA COMMUNE

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Les règles ont changé :

« Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année. Afin de valoir pour un scrutin général ou partiel, la demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de celui-ci. » (art. L. 17)

Toute demande parvenue après la date limite empêche le demandeur de participer à ce scrutin pour le premier comme pour le second tour. **Toutes les infos à la mairie ou par téléphone au 02 37 180 180.**

LES RENDEZ-VOUS DES SÉNIORS – JANVIER / MARS 2019



OUVERT À TOUS
LES LÉVOIS
DE 65 ANS ET +

Infos et inscriptions

Auprès de la mairie : 02 37 180 180 / ccas@leves.fr

Participation financière

Une participation financière ne sera demandée que lorsque l'animation est payante (par exemple lors d'une sortie ou pour la confection d'un repas...). Les tarifs sont calculés en fonction de vos ressources.

Les activités du mardi

- Mardi 15 janvier : Jeux de société, jeux de mémoire et galette des rois
- Mardi 22 janvier : Atelier manuel
- Mardi 5 février : Sortie sur Chartres
- Vacances de février : Animation avec les enfants de l'accueil de loisirs
- Mardi 5 mars : Atelier pâtisserie au Mousseau. C'est mardi gras !
- Mardi 19 mars : Atelier manuel

Le repas du jeudi

Chaque jeudi (hors périodes de vacances scolaires) à 12h30 au Cèdre Bleu, Impasse du Clos Bénin, les équipes du CCAS et du restaurant scolaire municipal sont heureuses de vous retrouver autour d'un bon repas. Au menu : bonne humeur et convivialité !

En 2019, restez informés
de l'actualité de votre ville via

- Les panneaux lumineux
- Le site Internet
- La newsletter
- Facebook & Twitter



Inscrivez-vous à la newsletter

- sur la page d'accueil du site Internet « leves.fr »
- en transmettant votre adresse électronique à la mairie au 02 37 180 180 ou à contact@leves.fr



KHÉOPS GUÉRIN
Depuis 1971



Etudes, conseils
Devis GRATUITS

Fenêtres PVC, ALU, BOIS
Volets roulants, Battants
Porte d'entrée
Portes de garage
Portails,
Automatismes,
Stores intérieurs et extérieurs
Vérandas, Pergolas



8, rue de la Pointe à l'Hermitte 28300 Lèves - 02 37 21 73 32
www.kheops-guerin.fr - www.solabaie-leves.fr

KHÉOPS GUÉRIN 78 - 01 34 84 85 09
KHÉOPS GUÉRIN 41 - 02 54 85 18 90

VIE DES ASSOCIATIONS & DE LA COMMUNE

Zoom sur le programme de l'École de Musique

Le premier trimestre vient de se terminer, il a été rythmé par quelques moments forts. En effet, les ensembles et élèves de l'école ont participé à la cérémonie de commémoration du 11 novembre. Ainsi ce sont 70 élèves et professeurs qui se sont mobilisés ce jour-là, en petits groupes ou bien au sein des ensembles de l'école de musique : Cluster, Orchestre d'harmonie et orchestre symphonique.

Le "concert à la Brune de Noël" a permis à une vingtaine d'élèves de se produire en public. Il s'agit d'un moment important dans la scolarité des élèves qui jalonne leur parcours d'enseignement artistique. Les professeurs de piano ont présenté le travail de leurs classes lors de leur concert de Noël. Nous accueillons dans l'équipe pédagogique, Georges Pennetier. Il assurera les cours de percussions et dirigera l'ensemble orchestral du premier cycle.

L'année est déjà bien entamée et les ensembles de l'école préparent activement le concert de nouvel an qui se déroulera **le dimanche 20 janvier à 15h** à l'église Saint-Lazare. Cette année, l'orchestre symphonique mettra à l'honneur Emmanuel Tricheux, le professeur de cor, dans un extrait du 3ème concerto pour cor de Mozart. La chorale Cluster, sous la direction de sa nouvelle cheffe de chœur Floriana Pezzollo, proposera des airs variés extraits d'opéra de Mozart, de messe de Rossini et interprétera le magnifique Gloria de Vivaldi accompagné par l'orchestre symphonique. L'harmonie, dirigée de main de maître par Harry Cook, proposera un florilège de musiques parmi lesquelles, les musiques des films « Lawrence d'Arabie » et « Munich ».

Au mois de Mars, l'école de musique fera une représentation pour la Saint-Patrick. Ce sera l'occasion de venir écouter le travail des classes d'instrument de l'école et pourquoi pas danser sur le rythme endiablé des gigue et autres reels irlandais.

En Mai, dans le cadre du jumelage entre les villes de Lèves et de Nailsworth, l'école donnera un concert des orchestres avec la participation de l'orchestre anglais de Nailsworth.

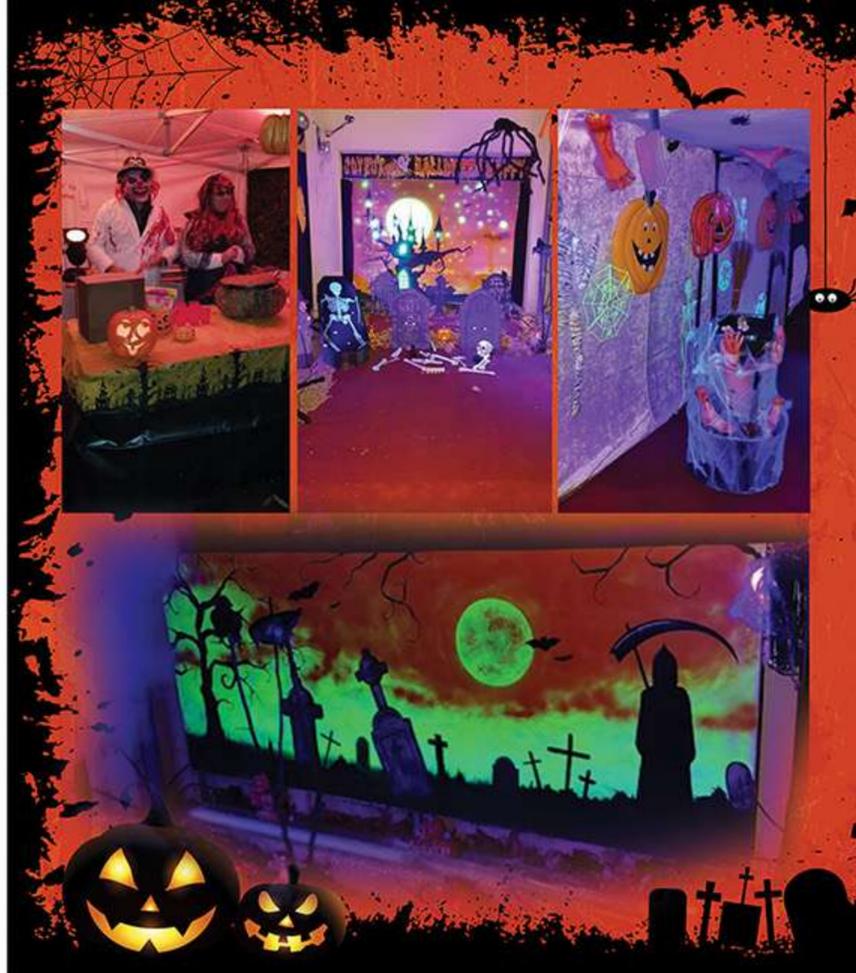
Du 21 au 28 juin, ce sera la fête de l'école de musique, qui aura pour thème cette année, les 40 ans de l'école. Le programme sera diffusé ultérieurement.

Entre tous ces événements viendront s'intercaler des "concerts à la Brune", **les 6 février, 20 mars, 24 avril, 22 mai**. Les examens de fin de cycle se dérouleront **le 29 juin**.

Ecole de
Musique
de Lèves

HALLOWEEN

Le 30 octobre 2018, les familles et enfants se sont retrouvés à « La maison d'Halloween ». Les participants de cette soirée organisée par l'association Lèves-toi et Marche au 54 rue des Hauts de Fresnay ont pu déguster des jus d'orange et soupes de potiron offerts avant de partir à la quête de bonbons !



1^{ÈRE} EXPOSITION DE LEV'ART

Le collectif LEV'ART présidé par ARLETTE LOIRE a réuni les 1^{er}, 2, 8 et 9 décembre derniers 16 artistes locaux pour une exposition à l'Atelier de l'Orangerie.

Les centaines de visiteurs ont pu découvrir et acquérir à prix d'or des peintures et objets d'art en tout genre d'Hervé Loire, Arlette Loire, Jeronima, Heliatrice, Claire Roussel, Isabelle Vallin, Maud Mehaye, Line Lagrange, Josiane Monchatre, Alix Martial, Françoise Nguyen, Odile Renault, Dominique André, Françoise Picard, Catherine Lierman, Thérèse Loize, Geraldine Oliver, Danielle Beyssac, Sebastien Lefebvre et de l'artiste américaine installée à Chartres, **LESLIE XUEREB**, invitée d'honneur. Dix pour cent des recettes ont été reversées au Téléthon.

Contact LEV'ART : arletteloire@yahoo.fr



Leslie Xuereb entourée de Josiane Monchatre et du sculpteur japonais Tetsuo Harada venu soutenir l'association.

Lév'Art

Arlette Loire devant les œuvres de Leslie Xuereb et Thérèse Loize



EXAMEN DU DIPLÔME D' ANIMATEUR DE KARATÉ À LÈVES

La fédération Française de Karate (FFKDA), a délégué aux comités départementaux la formation et l'organisation des examens du Diplôme d'animateur Fédéral (DAF). Il s'agit d'un Diplôme important, puisqu'il confère à son détenteur la possibilité d'enseigner, à tous publics, en totale autonomie.

C'est Jean-Christophe Dessonet (7e dan- Bees 2), directeur technique de l'École d'arts martiaux de LEVES, qui a été nommé par la direction nationale, responsable de formation pour le département.

Samedi 17 novembre la première session d'examen, pour ce diplôme, s'est déroulée dans le Dojo de LEVES (pour la partie pédagogique) et dans la salle polyvalente (pour la partie écrite).

Des candidats de tout le Département ont été examinés par les plus gradés Euréliens.

Après l'annonce des résultats très satisfaisants (85% de réussite), le bilan de l'opération a été commenté en présence de M. Olivier PICHEREAU, représentant la Mairie.



AIKIDO : Lundi et jeudi de 20h00 à 22h00.

KARATE : Mardi de 20h00 à 22h00 et Samedi de 10h00 à 12h00.

Renseignements 06.81.55.43.03 ou <http://artsmartiaux.leves.free.fr>

TC LÈVES



Durant les mois d'octobre et novembre se sont déroulés les championnats par équipes seniors. Le club avait engagé cinq équipes. Ces dernières ont obtenu de très bons résultats puisque deux d'entre elles se sont maintenues dans leur division et que les trois autres ont réussi à obtenir la première place de leur poule et ainsi à se hisser en division supérieure.

Bravo à toutes les joueuses et tous les joueurs engagés dans ce championnat pour leur investissement, leur combativité, leur bel esprit d'équipe et leur bonne humeur !

Le TC Lèves vous donne maintenant rendez-vous **le samedi 19 janvier** pour son Tournoi Galaxie Rouge et sa traditionnelle Galette des Rois !



CHARLES GAUTIER



Voilà une nouvelle année qui arrive, le Bureau et moi-même vous souhaitons une bonne année sans oublier une bonne santé à tous, ainsi qu'à vos familles.

Nous allons nous réunir le 20 janvier 2019 pour l'assemblée générale avec renouvellement des cartes d'adhérents, et nous finirons cette manifestation, comme la tradition le veut, avec la dégustation de la galette des rois accompagnée de chants et de petites histoires.

Nous avons organisé une délégation du club (photo jointe) afin d'assister à la pose de la première pierre de nos nouveaux locaux. Les travaux sont bien avancés.

Il reste encore des places disponibles pour le voyage en Hollande. Je vous fais à tous un "bisou". Votre Présidente : Michèle GALLET.

COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE



La collecte nationale de la Banque Alimentaire a été organisée à Lèves les 30 novembre et 1er décembre devant la Supérette Coccinelle. L'Association remercie les nombreux clients donateurs de denrées non périssables. Merci également à la Municipalité pour l'affichage lumineux, aux bénévoles qui ont donné de leur temps et à l'Association de Pétanque Lévoise.

ASSOCIATION DU QUARTIER DE LONGSAULT



Dimanche 14 octobre dernier, l'association organisait la troisième édition du Bric à Brac de Longsault.

25 exposants (tous riverains ou invités) ont occupé quarante emplacements de trois mètres. De nombreux acheteurs ont fréquenté le square de la rue qui était presque autant encombrée qu'en semaine ! On y trouvait de tout et à tous les prix. « Ça sert encore et ça débarrasse ! »

Vendredi 16 novembre 2018, les habitants des rues d'Ouarville, des grands prés et de Longsault étaient conviés à l'assemblée générale annuelle.

Une trentaine de riverains ont échangé autour des activités de l'année passée (Matinée jeux, repas de quartier, Bric à Brac, pâtisseries pour le téléthon).

Le maire de Lèves a assisté à notre assemblée en cours de laquelle, nous avons donné notre point de vue sur le trafic qui ne cesse d'augmenter (La rue de Longsault n'est pas une rocade) engendrant de nombreux conflits et accidents au cours de l'année.

M. Martial et son équipe ont promis de se pencher sur :

- Un élargissement du trottoir (côté amont) du pont enjambant l'Eure
 - La création d'un trottoir ainsi que des marquages aux abords du pont SNCF. Les priorités de passage seront étudiées.
 - Une nouvelle implantation du stationnement en partie haute.
- L'assemblée s'est poursuivie autour d'un buffet avec dégustation du Beaujolais nouveau.

ASSOCIATION DES COLLECTIONNEURS



L'association des collectionneurs et moi-même tenons à vous souhaiter une bonne et heureuse années malgré la conjoncture actuelle. Nous vous attendons nombreux pour notre exposition du **2 et 3 février** à l'espace Soutine où comme tous les ans une magnifique tombola vous attend. Pour cette année une sortie en bus est organisée à la Rederie d'Amiens le **14 avril 2019** (Grande brocante) avec départ de Lèves. Pour toutes demandes de renseignements ou inscriptions nous vous attendons à l'expo du mois de février.

Bonne année 2019 et bonne lecture.
Philippe. Président de l'association



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



L'assemblée générale de notre association s'est tenue le mercredi 7 novembre 2018, Espace André Malraux à Luisant sous la présidence de Michel Chauveau.. Cette année, l'association fêtait son 40ème anniversaire et de nombreux élus avaient répondu à l'invitation de notre président. Madame Patricia Morel, Présidente nationale de la fédération française d'éducation sportive et de gymnastique volontaire (FFEPGV) nous a fait l'honneur de sa visite.

Forte de ses 1478 licenciés, sur le plan de l'agglomération chartraine, elle a assuré 2150 cours dans l'année dispensés par 22 animatrices et animateurs et le soutien de 36 bénévoles, responsables de salle. C'est la plus importante section sur le plan national.

Des récompenses ont été attribuées. D'abord à Michel Chauveau pour ses 40 ans de militantisme et sa présidence à l'association chartraine depuis 20 ans. Ont été également récompensées Madame Lucienne Legros, trésorière, pour son remarquable travail ainsi que 2 animatrices : Myriam André et Liliane Boyer pour leur longue présence à l'association.

Les rapports moral et financier ont été votés à l'unanimité.

Le Président a remercié les membres bénévoles du Comité Directeur et responsables de salles ainsi que les municipalités qui, toutes, mettent gratuitement des salles à notre disposition.

Une animation de magie et d'hypnose présentée par Jordane Dewost a agrémenté cette Assemblée générale.

A l'issue de cette A.G., un apéritif a rassemblé tous les participants.

Forum des associations

La section lévoise de gymnastique volontaire a participé, comme tous les ans, au forum des associations et renseigné de nombreuses personnes désireuses de faire du sport sans compétition et dans un esprit de convivialité.

Téléthon

La Gymnastique Volontaire, partenaire officiel du Téléthon, est très impliquée. Comme les années précédentes, elle a participé à de nombreuses animations sportives dans l'agglomération chartraine.

LÈVES PÊCHE ET NATURE

Nous sommes heureux de vous accueillir pour une nouvelle année 2019 qui nous l'espérons vous comblera de plaisir et de joie, l'ouverture du grand étang le **1^{er} janvier 2019**, la vente des cartes qui n'ont pas augmentées. Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons un junior Alexandre Godfin champion de France de pêche aux carnassiers 2018.

- Notre assemblée qui se tiendra le **8 janvier 2019**.

- Lâché de truites les **30 et 31 mars 2019** sur le petit étang, restauration sur place, grange aux 4 Vents.

- Une nouveauté « Team carp's » sous la responsabilité de Nicolas Chartrains, responsable des carpistes.

- Tarifs cartes pêche 2019 : 10 euros, jeunes – 16 ans / 20 euros, Lévois / 40 euros, non-Lévois / 5 euros, la journée.



ULAC

Cérémonie commémorative du centenaire de l'armistice de 1918

Monsieur MARTIAL, maire et conseiller départemental accueille les personnalités présentes : Monsieur Régis ELBEZ, secrétaire général de la Préfecture, Madame Elisabeth BARRAULT, conseillère départementale, une délégation représentant les Vétérans de la Royal British Legion de Nailsworth, notre ville jumelle.

Sur le parvis de l'église, la prestation de quelques élèves de la classe de saxophones de l'école de musique marqua le début des festivités de cette journée du centenaire de l'armistice de 1918.

Un office religieux rehaussé par la participation des élèves des classes de flûtes, violoncelle, guitare et violon de l'école de musique est célébré à la mémoire des victimes de toutes les guerres. A l'issue, un cortège important emmené par l'orchestre d'harmonie se rend au Monument aux Morts.

La cérémonie officielle commence par la lecture d'un poème en anglais en hommage aux victimes de la guerre par le représentant de la Royal British Legion du message de l'Union française des anciens combattants lu par des enfants de l'école Jules Vallain.

Monsieur Régis Elbez lit le message du Président de la République.

Un hommage individuel aux morts pour la France est rendu aux défunts de toutes les guerres, aux victimes civiles de la commune et aux militaires morts pour la France au cours de l'année 2018.

Après une minute de silence, les gerbes sont déposées par les représentants de l'Amicale laïque de Lèves, de l'ULAC, de la ville de Nailsworth, de la municipalité, du département et de la préfecture. La sonnerie aux morts, le « God save the Queen » et la Marseillaise chantée par l'ensemble Cluster terminent cette cérémonie au cimetière.

L'assistance se rend ensuite à l'école Jules Vallain.

Des enfants lisent des courriers de poilus et la Marseillaise de Berlioz est exécutée par l'orchestre symphonique et l'ensemble Cluster.

Dans son allocution, Monsieur Martial, maire, remercie les personnalités présentes, la délégation de Nailsworth, les enseignants et les enfants des écoles, les anciens combattants et l'assistance très nombreuse. Il souligne que cette journée du centenaire, porteuse d'un grand moment d'émotion dans la ville, honore toutes les victimes de la Grande Guerre. Il se réjouit de la paix actuelle que l'Europe connaît après deux conflits destructeurs. Il évoqua aussi le travail effectué par la commission « mémoire » de Lèves dans le but de permettre la transmission aux générations actuelles, et futures.

De vendredi à dimanche soir, la très belle exposition minutieusement présentée, riches d'objets militaires et de panneaux historiques attira un nombreux public à l'Espace Soutine.

Le vin d'honneur offert par la ville et le banquet de l'amitié et du souvenir terminèrent agréablement cette journée.

Information – Invitation

L'assemblée générale de l'Union locale des anciens combattants et veuves d'anciens combattants qui regroupe les générations 39/45, Indochine et Afrique du Nord aura lieu le **lundi 11 février 2019 à 15 heures, à l'Espace Soutine**.

Ce moment d'échange et de rencontre sera clôturé en dégustant la galette des rois.

LOISIRS ÉVASION VÉLO ET SPORTS

LOISIRS
ÉVASION
Vélo et sports



Cyclo sportive La Blé d'Or

La 26ème édition de la Cyclo sportive La Blé d'Or Une épreuve cycliste qui rassemble chaque année entre 500 et 600 cyclistes sur les 2 parcours proposés sur les routes d'Eure-et-Loir.

C'est le **Dimanche 7 avril 2019**, l'association Loisirs Evasion Vélo et Sports organisera la Blé d'Or avec un départ près des étangs et une arrivée en début d'après-midi au sommet de la Côte de la Chacatière. Cette nouvelle édition de la Blé d'Or sera la première épreuve du Trophée Passion et servira de support au Championnat Régional Masters. Cette année, la Blé d'Or fera également partie de la série d'épreuves qualificatives pour les Championnats de France Masters sur route.

Les participants auront le choix entre les parcours proposés, 160 km avec un départ à 10h00 et 95 km avec le départ à 10h30.

Les parcours sillonneront les plus belles routes de la Beauce et du Perche.

En 2018, 563 cyclos ont participé à la Blé d'Or avec des engagés venus de 51 départements, de Belgique, de Grande Bretagne et des Pays Bas...

Alors, le 7 avril 2019 venez participer ou encourager tous les cyclistes au départ et à l'arrivée de cette grande manifestation sportive d'Eure-et-Loir.

A noter également le retour du Tour d'Eure-et-Loir avec des équipes professionnelles **du vendredi 17 au dimanche 19 mai 2019**.

AMICALE LAÏQUE



La **section encadrement** de l'Amicale laïque de Lèves a participé, comme elle le fait chaque année, au marché de Noël organisé pour le Téléthon. Notre action consiste à vendre des cadres faits et donnés par les élèves, au profit du Téléthon ainsi qu'un tirage au sort, suite à la vente de tickets (toujours au profit du Téléthon) pour gagner un cadre. Cette année fut un moins fructueuse que les années précédentes, mais nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé et soutenu notre action. Leur contribution s'est inscrit dans ce beau moment de solidarité.



13 à la douzaine au Téléthon

Les 13 à la douzaine, groupe lévois de l'Amicale laïque, composé de 5 membres passionnés de chansons françaises, a animé le dîner spectacle organisé par l'association Thongènes, dans le cadre du Téléthon 2018, vendredi 7 décembre dernier. Près de 200 convives ont pu apprécier les titres variés, interprétés avec fantaisie et réarrangements, de Brel à Zazie, en passant par Oldelaf, les Frères Jacques, Pierre Perret, Bobby Lapointe, Téléphone ou bien d'autres encore comme Alain Souchon et Louis Chédid. Un bon moment de partage dans la bonne humeur et pour une noble cause. Cela a permis à ce groupe de poursuivre la préparation du nouveau spectacle qu'il est en train de créer, intitulé "Très envie"..." à découvrir cet hiver. Alors, il vous donne rendez-vous très prochainement sur les scènes lévoises et euréliennes.

ASSOCIATION LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND

Comme tous les ans, les orchestres symphonique et d'harmonie répètent depuis la rentrée de septembre avec en ligne de mire le traditionnel



concert du Nouvel An en l'église Saint-Lazare.

Après avoir dit un au revoir plein d'amitié à Julien Roblet, leur chef de longue date en juin, les musiciens de l'orchestre d'harmonie accueillent un nouveau chef d'orchestre : Harry Cook, également professeur de trombone à l'école de musique. C'est donc lui qui officiera pour le concert de janvier ! L'orchestre symphonique, lui, sera dirigé comme d'habitude par Pierre-Emmanuel Dupret. Le chœur Cluster, avec lequel nous avons le plaisir de partager cet événement chaque année a lui aussi changé de chef : vous découvrirez donc à sa tête, Floriana Pezzolo.

Cette année, l'instrument mis à l'honneur est le cor d'harmonie. Emmanuel Tricheux, corniste et professeur de cor à l'école de musique jouera donc en soliste avec nos musiciens !

En espérant vous y voir très nombreux, rendez-vous **dimanche 20 janvier à 15 heures** en l'église de Lèves !

CLUSTER



Luc Arbogast, contre-ténor double disque de platine et disque d'or, proposait un récital acoustique inédit : « Cantiques de la Nativité », le 6 décembre 2018, à 20h, dans l'église Saint Lazare de Lèves. A l'occasion de son passage dans la commune, l'artiste a sollicité l'Ensemble Vocal Cluster pour l'accompagner sur une partie du programme.

20 choristes, soit les 2/3, se sont mobilisés afin de répéter les chants, dont l'arrangement a été réécrit par Floriana Pezzolo, leur chef de chœur, qui les a dirigés lors du concert. Ils avaient eu le privilège de répéter avec l'artiste dans l'après-midi.

Le public est venu nombreux et a pu entrer dans l'univers médiéval du contre-ténor, qui l'a beaucoup fait participer en le faisant chanter, en racontant des anecdotes... La chorale a chanté 3 chants avec Luc, vocalisés (sur o en accompagnement) ou avec le texte. Puis Cluster a chanté 1 chant en solo, avant de rejoindre Luc Arbogast pour le final. C'était une très belle expérience pour tous les choristes, avant le traditionnel concert du Nouvel An avec les orchestres de l'école de musique, **le 20 janvier**.

REMISE DE LA MÉDAILLE DU BÉNÉVOLAT



Le 8 novembre, le maire M. Rémi Martial a remis la médaille de la Fédération Française de l'Encouragement du Dévouement et du Bénévolat à M. Alain Lhémy, Président de la Croix-Rouge de Chartres et Vice-Président Départemental, parrainé par le Lévois M. Marcel Chiron. Cette soirée a également été marquée par la création de l'antenne départementale de Fédération Française de l'Encouragement du Dévouement et du Bénévolat en présence de son Président, M. Claude-Joël Voyau.

Décès

21.09.2018 Patrick LENFANT
23.10.2018 Bruno DANNEVILLE

31.10.2018 Chantal WILMART épouse VAYER
05.11.2018 Françoise GÉRARD veuve BASSECOULARD

12.11.2018 Christian GOUSSARD
12.11.2018 Michel GAUDE

URBANISME

jusqu'au 7 décembre 2018

Déclarations préalables délivrées

SCI LES LOGIS LEVOIS	101 route de Chavannes	Reconstruction garage	JARDE Maryse	25 rue Alphonse Jacquet	Porte de garage+peinture volets portail
DUBIN Romain	7 chemin Vallée Baron	Remplacement porte d'entrée	LANGLOIS Guillaume	3 rue des Dames Blanches	Abri de jardin
PIRIOU Anne	23 rue de la Chacatière	Toiture de garage et porte de garage	GUIPPE Michel	6 rue Louise Michel	Véranda
MAROQUIN Yves	61 rue du Bout du Val	Portail + clôture	LAVOUX Cédric	43 rue de Bailleau	Démolition clôture pour pose d'un portail
BONVALLET Guy	31 avenue Marcel Proust	Ravalement et pose enduit de parement	DIEU Jean-Philippe	2 allée des Ecureuils	Remplacement menuiserie et fenêtre toit
AMY Roger	3 chemin de la Vallée	Remplacement portail	EUDELIN Jean-Jacques	19 rue de la Voie Romaine	Remplacement portail
BESNARD Claude	40 avenue Marcel Proust	Clôture	MICHELIN Patrick	9 bis route de Chavannes	Remplacement portail et portillon
ALMEIDA Armindo	1 rue de Josaphat	Démolition conduit cheminée			

Déclarations préalables en cours d'instruction

LAMASSE Marc	1 rue Hoche Allart	Rénovation d'une clôture	MARAIS Nadine	12 rue Jean Moulin	Démolition conduit cheminée et remplacement fenêtre de toit
MATHURIN Michel et csts	La Ravaudière	Clôture	BAMIERE Christian	66 bis route de Chavannes	Remplacement portail et garde-corps d'un balcon
GRANVILLAIN Johann	19 rue de Bailleau	Ravalement + remplacement porte	ASSUNCAO Maria	119 route de Chavannes	Division parcellaire
POMMERET Raymonde	131 avenue de la Paix	Changement de toiture	DUCASSE Laurence	20 rue des Hauts de Fresnay	Remplacement portail
SYNELVA	Champ de Foire	Installation poste de transformation	ESANU SISIROI Marcel	143 avenue de la Paix	Pose de fenêtres de toit
DEBRAY Francis	2 chemin de la Vallée	Véranda			

Permis de construire délivrés

GRATTEPANACHE Anne-Laure 22 rue de Longsault Construction d'une maison individuelle

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - 29/11/18

1. Élection d'un adjoint au maire

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2122-1 et suivants,
VU le Code électoral,
VU la délibération n° 28/14 du 28 mars 2014 fixant le nombre des adjoints,
VU les délibérations n° 29/14 du 28 mars 2014, n° 61/16 du 20 octobre 2016 et n° 75/17 du 19 décembre 2017 relatives à l'élection des adjoints au maire et à l'ordre du tableau des adjoints en résultant,
VU la commission « Affaires générales » en date du 21 novembre 2018,
CONSIDÉRANT que le nombre des adjoints au maire est égal à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire,
Est candidat le conseiller municipal suivant :

1	M. Patrick LE CALVE
2	M. Olivier PICHÉREAU
3	M. Joël HOUVET
4	Mme Bénédicte PALLUEL
5	M. Alain ROQUET
6	M. Daniel DESGROUAS
7	M. Pierre RODIER
8	Mme Marie-Hélène FERREIRA

Madame Marie-Hélène Ferreira
Le tableau des adjoints au maire est proposé comme suit :

Il deviendra définitif après l'élection.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 votes nuls,

DECIDE :

- de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints,
- après l'élection, de mettre à jour le tableau des adjoints.

2. Indemnités des élus

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 et suivants ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints au Maire ainsi qu'aux Conseillers municipaux délégués,
CONSIDÉRANT l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
Étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

CONSIDÉRANT que la commune compte 5 901 habitants, le taux maximal pour l'indemnité du Maire est de 55% de l'indice 1015 et de 22% de brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les adjoints,
Actuellement, les indemnités des élus sont les suivantes :

Maire : 51 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Adjoints : 21,20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, (jusqu'au 7ème adjoint),

Cas particulier 3ème Adjoint : 15,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Conseiller municipal délégué : 15,20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

VU la commission « Affaires générales » du 21 novembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUILLET, AMY-MARTIN, MM. VERDIER, ANDRE, GILLOT et PEREZ),

DECIDE :

A compter du 1er décembre 2018, les montants des indemnités de fonction des élus sont, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L. 2123-23 et 24, et au regard du nouvel indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, fixés au taux suivant :

Maire : 51 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Adjoints : 21,20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Cas particulier 2ème Adjoint : 13,92 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

3. Créances irrécouvrables 2018 – Admissions en non-valeur

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,

VU la commission « Affaires générales » en date du 21 novembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'état des créances irrécouvrables établi par Monsieur le Trésorier Principal et admet en non-valeur la somme totale de 80,62 €, La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 65 41 « créances admises en non-valeur ».

4. Exercice 2018 – Budget ville de Lèves – décision modificative 1 - Annexe

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission « Affaires générales » en date du 21 novembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre (Mmes GUILLET, AMY-MARTIN, MM. VERDIER, ANDRE, GILLOT et PEREZ),

AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe.

5. Exercice 2018 – Budget Soutine – décision modificative 1 - Annexe

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission « Affaires générales » en date du 21 novembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre (Mmes GUILLET, AMY-MARTIN, MM. VERDIER, ANDRE, GILLOT et PEREZ),

AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe.

6. Exercice 2019 – Orientations budgétaires 2019/2021 – Annexe

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2312-1,

CONSIDÉRANT qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

VU la commission « Affaires générales » en date du 21 novembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2019/2021 de la commune de LÈVES, et ci annexé.

7. Indemnités de conseil auprès du Comptable du Trésor

Comme chaque année, il convient de délibérer à nouveau pour le versement des indemnités en faveur du comptable, Monsieur Christian VALERIAUD.

VU la demande en date du 1er octobre 2018 de Monsieur Christian VALERIAUD.

CONFORMEMENT aux textes réglementaires relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor par les Collectivités Territoriales,

VU la commission « Affaires générales » en date du 21 novembre 2018,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUILLET, AMY-MARTIN, MM. VERDIER, ANDRE, GILLOT et PEREZ),

DECIDE d'accorder l'octroi de l'indemnité de conseil à hauteur de 50% du taux plein à Monsieur le comptable du trésor, administrateur des finances publiques auprès de la Trésorerie de Chartres Métropole.

8. Modification des statuts de Chartres métropole - Prise de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines

VU L. 5211-5 et l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 21 novembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la prise de compétence, par Chartres métropole, de la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 2226-1 du CGCT au nombre des compétences supplémentaires de Chartres métropole.

9. Adhésion au groupement d'intérêt public « Chartres métropole Restauration »

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission « Affaires générales » en date du 21 novembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions (Mmes GUILLET, AMY-MARTIN, MM. VERDIER, ANDRE, GILLOT et PEREZ),

APPROUVE l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Chartres Métropole Restauration »,

APPROUVE la convention constitutive modificative relative à la gestion de la restauration de ses membres adhérents, de la production jusqu'à la livraison des repas, des boissons et des produits diététiques non soumis à transformation, des petits déjeuners et des goûters,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive modificative et tous les actes afférents et de désigner le représentant au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Chartres Métropole Restauration ».

DECIDE de procéder, à mains levées à l'élection du représentant de la commune de Lèves au sein de l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public,

ACTE la candidature de Marie Hélène FERREIRA,

PROCEDE à l'élection du représentant de la commune de Lèves au sein de l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public,

Nombre de Votants : 29

Suffrages exprimés : 23 voix pour, 6 abstentions,

EST DECLARE ELUE, ayant obtenu 23 voix (pour) au sein de de l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public.

10. Demande de subventions auprès de la Fédération Française de Football (FFF)

Dans la continuité de la transformation du terrain de football gazon naturel en gazon synthétique, de l'installation d'un éclairage répondant aux caractéristiques d'un classement fédéral, de la rénovation de la piste d'athlétisme du stade, il convient de procéder à la création d'un club house ainsi qu'à la mise aux normes des vestiaires football.

S'agissant du club house implanté dans l'enceinte du complexe sportif, le bâtiment de plain-pied comprend un espace de convivialité, de rangement et un bureau. Ce bâtiment a pour objectif de compléter l'offre déjà existante dont le terrain en gazon synthétique et l'amélioration de l'éclairage.

Le plan financier est comme suit :

Charges (coût du projet) H.T		Produits H.T.	
- Travaux	101 195€	- DETR	20 168 € 20 %
		- FDI	15 126 € 15 %
		- FFF	20 239 € 20 %
		- Autofinancement	45 662 € 45 %
Total charges HT :	101 195 €	Total produits HT :	101 195 € 100 %

En ce qui concerne les vestiaires, les principaux travaux porteront sur la mise aux normes accessibilité PMR toilettes et douches ainsi sur l'amélioration de l'acheminement pour accéder aux vestiaires.

Dans le cadre du projet Horizon Bleu 2016, la Fédération Française de Football subventionne la mise aux normes des vestiaires football pour un classement fédéral à hauteur de 20% du montant plafonné des travaux.

Le plan financier pour cette opération est comme suit :

Charges (coût du projet) H.T		Produits H.T.	
- Travaux	72 275 €	- FSIL	8 894 € 12 %
		- FDI	12 133 € 17 %
		- FFF	14 455 € 20 %
		- Autofinancement	36 793 € 51 %
Total charges HT :	72 275 €	Total produits HT :	72 275 € 100 %

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 21 novembre 2018,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la création d'un club house et les travaux de mise aux normes des vestiaires football pour un classement fédéral peuvent faire l'objet du Fonds d'aide au football amateur par la Fédération Française de Football,

CONSIDERANT que les montants des travaux éligibles s'élèvent :

- Pour le club house à 101 195 € HT soit 121 434 € TTC,
- Pour la mise aux normes des vestiaires à 72 275 € H.T. soit 86 730 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE à cet effet des subventions auprès de la Fédération Française de Football

- Pour le club house à 20 239 € soit 20 % du coût du projet HT.

- Pour la mise aux normes des vestiaires à 14 455 € soit 20% du coût du projet HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous documents y afférents.

Retrouvez l'intégralité du compte-rendu sur leves.fr

TRIBUNES

MAJORITÉ

La fin de l'année 2018 a été marquée au niveau national par le mouvement des « Gilets jaunes ». Nombreux ont été les Français, essentiellement issus des classes moyennes, à contester un niveau d'imposition global devenu trop important et si mal géré.

On les comprend. L'Etat est en déficit chronique depuis 45 ans, sa dette ne cesse d'augmenter pour atteindre bientôt les 100% du PIB, et les perspectives pour les années à venir risquent de ne pas voir la situation s'améliorer.

Les réformes structurelles deviennent urgentes, afin que l'argent des Français soit mieux utilisé. A Lèves, c'est ce que nous essayons de faire, avec les compétences et les faibles moyens dont nous disposons.

Nous nous étions engagés à « mieux gérer pour mieux investir ». Pour cela, trois priorités :

- **Baisser les impôts** : en 2019, pour la 5ème année consécutive, vos trois taxes locales baisseront : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti. Moins de 1% des communes en France font de même.

- **Diminuer la dépense** : en 2014, lorsque nous avons été élus, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 4 819 000 euros. En 2019, nous prévoyons 4 270 000 euros, soit une baisse de 11% en seulement 5 ans. L'Etat devrait s'en inspirer.

- **Augmenter les investissements** : sur la mandature précédente, le budget d'investissement était en moyenne d'un million d'euros par an. Sous notre mandature, il devrait être de deux millions. Cette dynamique devra se poursuivre, car le patrimoine communal a trop longtemps été délaissé.

Sous l'ancienne municipalité, les impôts avaient augmenté, la dette avait doublé, la capacité de remboursement de cette dernière était montée à 16 années (alors qu'au-delà de 12 la situation devient alarmante), la capacité d'autofinancement nette était devenue négative, et le niveau d'investissement de la commune était moitié moindre que les communes de même strate. Pourtant, les dotations de l'Etat étaient en augmentation.

Mais laissons nos opposants s'époumoner à critiquer pour critiquer et laissons-les gérer leurs propres contradictions. Pour notre part, nous continuerons à veiller au meilleur usage de l'impôt des Lévois, aujourd'hui et pour demain.

Votre équipe municipale.

11. Demande d'aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental pour intempéries

Lors de sa séance en date du 5 novembre 2018, le Conseil départemental a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle aux communes d'Eure et Loir ayant souffert des intempéries au printemps 2018.

La commune de Lèves a été fortement touchée dans la soirée du 11 juin 2018 par des inondations et des coulées de boue. Suite à cet événement naturel qui a causé de fortes dégradations sur le domaine public et privé, la ville de Lèves a été reconnue en état de catastrophe naturelle, par arrêté ministériel du 17 septembre 2018.

Les dégradations sont essentiellement :

- Mouvements de terrains accompagnés de coulées de boue constatés sur les chemins publics
- Coulées de boue constatées au niveau des allées du cimetière, dégradation du mur d'enclos du cimetière liée à la montée des eaux,
- Soulèvement des plaques tombales,
- Mur de clôture en bordure du Couason tombé lié au débordement de la rivière,
- L'évaluation financière des dégâts s'élève comme suit :

Charges (coût du projet) H.T		Produits H.T.	
Travaux remise en état	95 008,75 €	Participation exceptionnelle CD	76 007,00 € 80 %
		Autofinancement	19 001,75 € 20 %
Total charges HT :	95 008,75 €	Total produits HT :	95 008,75 € 100 %

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 21 novembre 2018,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les intempéries subies par la ville de Lèves le 11 juin 2018 peuvent faire l'objet d'une aide exceptionnelle octroyée par le Conseil Départemental,

CONSIDERANT que le montant de remise en état des différentes dégradations éligibles s'élève à 95 008,75 HT soit 114 010,50 € TTC,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE à cet effet l'aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental une aide exceptionnelle au taux le plus élevé soit 80 %, représentant un montant de 76 007 € HT, soit 91 208,40 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous documents y afférents.

12. Acquisition de la parcelle AT 123 - Annexe

La parcelle AT 123 est située dans le prolongement des terrains communaux des Vaux de Lèves, derrière le cimetière, qui font l'objet d'une mise à disposition à titre de jardin à exploiter.

Cette parcelle, d'une contenance de 526 m², est classée en zone naturelle dans le PLU.

La propriétaire de la parcelle AT 123 a proposé à la ville de Lèves d'en faire l'acquisition au prix de 500€. Les frais de notaire liés à la vente seront pris en charge par la ville de Lèves.

La ville de Lèves a accepté cette proposition considérant l'intérêt d'accroître son patrimoine foncier dans ce secteur (préservation du patrimoine naturel, entretien des parcelles par l'intermédiaire de la mise à disposition...etc.)

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la proposition d'achat de la parcelle cadastrée AT 123 au prix de 500€,

VU la commission « Technique » en date du 21 novembre 2018,

CONSIDERANT l'intérêt d'acquiescer cette parcelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de la parcelle AT 123 au prix de 500€,

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce bien.

OPPOSITION

Mesdames, Messieurs

Lèves, le 5 décembre 2018

Comme vous avez pu le lire dans le précédent pied de fée, les finances de la commune ont été passées au crible de la chambre régionale des comptes (Ce rapport se retrouve facilement sur son site internet) et **A aucun endroit, la chambre ne signale que la commune était ruinée en 2014.**

Ce n'est pas une surprise pour nous et ainsi donc, les affirmations de l'équipe Martial sont démenties formellement. C'est sans doute pour cela que le Maire a déclaré en conseil municipal que le rapport de la chambre méritait de finir à la poubelle. Et comme par hasard, une panne d'enregistrement n'a laissé aucune trace des propos...

De toute façon, qui pouvait croire cela ? La commune a investi dans la mairie, le stade, le rond-point de la route de Maintenon et le nouveau centre de loisirs plusieurs centaines de milliers d'euros depuis 2014. **Ces investissements ont été possibles parce que nous avons laissé en 2014 une situation financière saine.**

Pendant ce temps, l'équipe majoritaire se désagrège. Les absences de certains conseillers municipaux se multiplient et pire, la première adjointe, Mme Hébert a quitté le navire. C'est la troisième démission d'adjointes. **Que se passe-t-il dans cette équipe ?**

Mais le plus grave, c'est que la politique menée se confirme de mois en mois sans inflexion, nous en avons eu la preuve lors du débat d'orientation budgétaire du 29 novembre dernier. Rien de prévu pour améliorer la qualité de vie des Lévois petits et grands :

- Culture au rabais depuis la suppression de la saison culturelle à Soutine
- Des services à la population en baisse
- Le personnel qui quitte la commune en nombre
- Neurologue et cardiologue qui quittent la commune
- Une augmentation de la dette
- Des services gratuits devenus payants
- Une qualité moindre des repas à la cantine (le self n'y changera rien) et pour nos anciens
- Moindre qualité des services en raison des suppressions de personnels.
- Des taxes en hausse.
- Une gestion non rigoureuse de l'école de musique.

N'hésitez pas à nous contacter pour préparer les élections municipales de 2020, nous pouvons nous rendre disponibles pour une rencontre, un échange téléphonique ou un apéro citoyen !

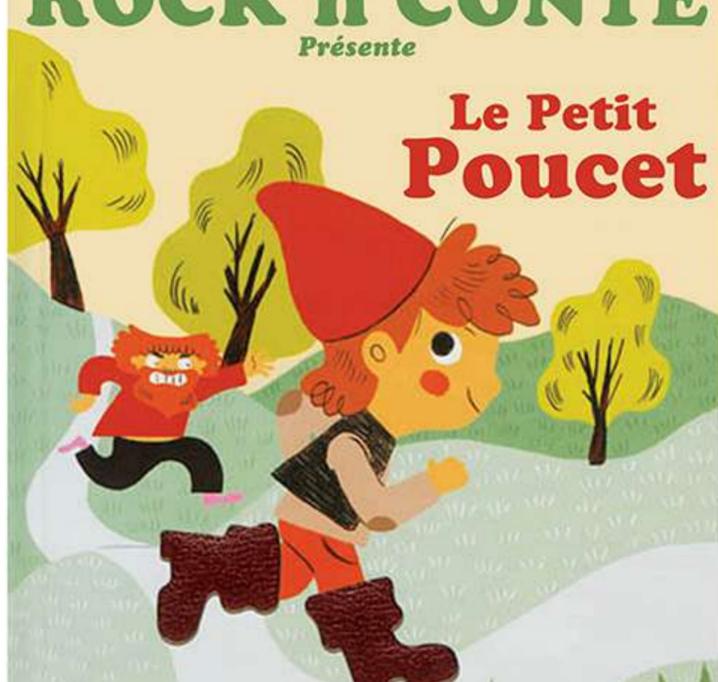
Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2019

Pour recevoir nos informations :
leves28@orange.fr
06 67 91 94 05
60 rue de Longsault
28300 Lèves

**Nicolas ANDRE et ses colistiers
RE-LEVES 2020**

LÈV'ENTS L'AGENDA DES ÉVÈNEMENTS

La Compagnie
ROCK'n CONTE
Présente
Le Petit Poucet



15h30
DIMANCHE 13 JANVIER
ESPACE SOUTINE - LÈVES
61, rue de la Chacatière 28300 Lèves / PAF : 8 € / 6 € (-18 ans)
espacesoutine@leves.fr / 02.37.180.180

SAINTE GEORGES MOTOWN PRODUCTION LÈVES www.facebook.com/rocknconte

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LÈVES

Concert du nouvel an

Ensemble Cluster
Direction : Floriana Pezzolo

Orchestre symphonique
Direction : Pierre-Emmanuel Dupret

Orchestre d'harmonie
Direction : Harry Cook

Soliste :
Emmanuel Tricheux

Dimanche 20 janvier
Église St Lazare - Lèves 15 h
Entrée libre

© 2019 - Association LMB



SAMEDI 12 JANVIER

Les cafés du Maire

10h à 12h - Mairie

Venez échanger en toute convivialité avec le maire, autour d'un café à la mairie.
Ouvert à tous

DIMANCHE 13 JANVIER

Le Petit Poucet

La compagnie ROCK'n CONTE vous présente un spectacle musical pour les petits et les grands

15h30 - Espace Soutine

Tarif : 8 euros / 6 euros (-18 ans)

Renseignements : espacesoutine@leves.fr

02 37 180 180

billetterie en ligne sur leves.fr

DIMANCHE 13 JANVIER

Le Grenier de l'Histoire

Ouverture exceptionnelle du Musée

1 rue des Grand Prés

+ d'infos : 02 37 21 13 10

SAMEDI 19 JANVIER

Concert de reggae

L'association La Si Do présente le groupe Pull it Jah
Espace Soutine

Groupe de reggae phare de la région chartraine au début des années 2000, Pull it Jah ! revient sur scène à l'occasion d'un grand concert en hommage à l'un de ses membres disparu récemment. De nombreux artistes viendront se joindre au groupe et partager leurs vibrations musicales.

DIMANCHE 20 JANVIER

Concert du Nouvel An

15h - Église Saint Lazare

Par l'École Municipale de Musique de Lèves

Au programme : Ensemble Cluster dirigé par Floriana Pezzolo, Orchestre symphonique dirigé par Pierre-Emmanuel Dupret et Orchestre d'harmonie dirigé par Harry Cook.

Entrée libre

VENDREDI 25 JANVIER

Vœux à la population

19h - Espace Soutine



VENDREDI 1^{ER} ET SAMEDI 2 MARS 2019

Symphonie d'une vie ordinaire

Comédie orchestrale de Fabien Piccinin et Claude Theil avec 45 musiciens et 3 comédiens. Par l'Orchestre Symphonique de Chartres et La Compagnie La Belle Rouge.

20h30 - Espace Soutine

Tarifs : 15 € pour les adultes / 5 € tarif réduit

Résumé : Dans un petit appartement ordinaire, un anti héros du quotidien va faire une rencontre singulière avec une jeune violoniste, au sein d'un étrange orchestre symphonique. Commence alors le combat d'un homme qui se reconstruit peu à peu en apprenant à écouter sa musique intérieure, le parcours d'un individu qui reprend sa destinée en main en écrivant sa propre partition.



SAMEDI 9 MARS 2019

Concert de Laurent de Wilde - New Monk Trio

25^{ème} festival JAZZ DE MARS du 2 au 30 mars 2019

Concert de Laurent de Wilde - New Monk Trio

20h30 - Espace Soutine

Tarifs : Tarif plein : 18€ / Tarif réduit : 15€

Information et réservation :

jazzdemars.com / leves.fr / 02 37 180 180 / contact@leves.fr

JEUDI 14 MARS 2019

Soirée des associations

19h00 - Espace Soutine

SAMEDI 2 FÉVRIER

Les cafés du Maire

10h à 12h - Mairie

Venez échanger en toute convivialité avec le maire, autour d'un café à la mairie.

Ouvert à tous

MERCREDI 6 FÉVRIER

Concert à la Brune

19h - Salle Nivet, École de musique

Tout public

SAMEDI 2 & DIMANCHE 3 FÉVRIER

Salon des Collectionneurs

Organisé par l'Association des Collectionneurs de Chartres-Lèves

Espace Soutine

Entrée : 0,50 centimes

Organisation d'une tombola : 1 euro le ticket.

Tirage au sort le dimanche à 17 h.

06 80 41 76 69 / associationdescollectionneurs@sfr.fr

DIMANCHE 10 FÉVRIER

Vide dressing

Organisé par le Twirling Club

Complexe sportif Michel Castaing



Venez rencontrer le maire autour d'un café à la mairie :

LES 2 PROCHAINS CAFÉS DU MAIRE :

- Samedi 12 janvier de 10h à 12h

- Samedi 2 février de 10h à 12h

Et le maire et les adjoints reçoivent toujours en semaine sur RDV : 02 37 180 180 / contact@leves.fr

Chemin des Luets 28300 LEVES

02 37 21 50 00

www.poullard.fr



TERRASSEMENT
DEMOLITION
VRD



**1^{ER} SITE
EN FRANCE**
DE PRODUCTION
DE GRANULATS
RECYCLÉS LAVÉS

RECYCLAGE
VENTE DE GRANULATS
VENTE DE BETON PRÊT
À L'EMPLOI

*Je respecte ma planète,
J'utilise du sable et du gravier recyclés.*



RN 154 –Poisvilliers (axe Chartres—Dreux)

02 37 21 50 00

www.granudem.fr



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE FACE À UN PARC EN CENTRE-VILLE

Frais de notaire
OFFERTS⁽¹⁾

pour les 10 premiers réservataires

- Une résidence à taille humaine au sein d'un parc paysager
- Des appartements du 2 au 5 pièces
- Larges balcons ou spacieuses terrasses

ESPACE DE VENTE

13, Place du Cygne - 28000 Chartres

Du mardi au vendredi : 9h-12h - 14h-19h
Le samedi : 9h-12h - 14h-18h

(1) Les frais de l'acte d'acquisition sont pris en charge par la SAS hors frais d'hypothèque, de caution ou de privilèges de prêteurs de deniers ou tout autre frais liés au financement de l'acquisition. Offre valable pour tout contrat de réservation signé avant le 30/11/2018, réservée aux dix premiers réservataires d'un appartement de 2, 3, 4 ou 5 pièces situé dans la résidence - Parc du Bois Lion - à Leves, dans la limite des stocks disponibles au 29/09/2018 et sous réserve de la signature de l'acte authentique de vente dans les délais stipulés au contrat de réservation. HABIVA SAS au capital de 4 700 600 € - RCS Chartres 484 615 - Document non contractuel. Illustration laissée à la libre interprétation de l'artiste. Architecture : OSTINATO Architectes - 2735-INT/PR - Illustration, conception et rédaction : ■ illustio.fr



(appel non surtaxé)
0 805 23 90 90

plus de renseignements sur :
www.interpromotion.fr

 GROUPE
Interpromotion